



1. Données personnelles		
Nom, prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Assureur LAMal en 2025	

2. Données concernant les membres de la famille				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2025
Conjoint(e)/Partenaire
Enfant(s) à charge

3. Données concernant le concubinage

Faites-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ? Oui Non

Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ? Oui Non

- Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e).
- Sa signature est obligatoire dans la rubrique 8 pour la consultation de sa situation financière.

Nom Prénom Date de naissance

4. Revenus 2023

- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point par oui ou non.
- Si vous étiez marié(e), en partenariat enregistré ou en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes et joindre les justificatifs du couple.
- Le montant indiqué doit être le total annuel (brut annuel).

A compléter en montants annuels	Demandeur(esse)		Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)		Justificatifs demandés		
4.1. Salaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Certificats annuels 2023
4.2. Bénéfice net	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Bilan au 31 décembre 2023 (indépendant)
4.3. Indemnités (chômage, accident, maladie, maternité)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Certificats annuels 2023
4.4. Rentes AVS / LPP / AI 2ème / 3ème pilier	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Attestation de rente payée en 2023
4.5. Allocations familiales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Attestation d'allocations familiales 2023
4.6. Pensions alimentaires perçues	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Jugement de divorce - Convention de séparation - Justificatifs des montants
4.7. Autres revenus	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Attestation de prestation en capital 2ème ou 3ème pilier - Attestation de gains loterie - Attestation pour tort moral

5. Déductions sur le revenu 2023

- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point par oui ou non.
- Si vous étiez marié(e), en partenariat enregistré ou en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes et joindre les justificatifs du couple.
- Le montant indiqué doit être le total annuel.

A compléter en montants annuels	Demandeur(esse)		Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)		Justificatifs demandés		
5.1. Pensions alimentaires versées	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	- Jugement de divorce - Convention de séparation - Justificatifs des montants

6. Fortune en Suisse et à l'étranger au 31 décembre 2023

- Si vous étiez marié(e), en partenariat enregistré ou en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes et joindre les justificatifs du couple.
- Vous devez obligatoirement remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0.
- En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 7.
- Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0.

	Demandeur(esse)	Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)	Justificatifs demandés
6.1. Montant de la fortune brute mobilière	- Relevés de comptes bancaires et/ou postaux au 31 décembre 2023
6.2. Montant de la fortune brute immobilière	- Acte de propriété des biens immobiliers et/ou justificatifs de vente
6.3. Montant autre fortune	- Justificatifs des actifs commerciaux - Justificatif de la succession non partagée
6.4. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires, passifs commerciaux	- Justificatifs des dettes - Justificatifs des passifs commerciaux

7. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire

8. Attestation sur l'honneur

Par sa signature au point 10, chaque personne soussignée :

- déclare sur l'honneur avoir adressé un courrier à l'administration fiscale cantonale (AFC) afin de régulariser la situation fiscale 2023.
- est également consciente du fait que des contrôles pourront être effectués auprès de l'AFC et qu'en cas de fausse déclaration ou de tout manquement, s'expose aux sanctions prévues par l'article 148a du code pénal, qui stipule :

¹"Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

² Dans les cas de peu de gravité, la peine est l'amende"

9. Par sa signature au point 10, chaque personne soussignée :

- délègue l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal;
- autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce revenu déterminant est un élément déterminant pour l'octroi du subside;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

10. Date et signature(s) :

Demandeur(esse) Genève, le..... Signature

Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e) Genève, le..... Signature

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE